

26 mai 2014

52, rue de Dunkerque - 75009 PARIS
Tél : 01 55 34 33 20 - Fax : 01 44 53 01 14
snapatsi@snapatsi.fr



<http://snapatsi.fr>



BUDGETS DÉCONCENTRÉS D'ACTION SOCIALE : QUELLES INITIATIVES LOCALES POUR LES VICE-PRÉSIDENTS DE CLAS ?

Depuis plusieurs années déjà le SNAPATSI revendique des budgets d'initiatives locales BDIL dignes de ce nom. Cette demande est aussi celle des vice-présidents des Commissions Locales d'Action Sociale.

La DRH a organisé le 20 mai dernier pour la deuxième année consécutive une journée nationale d'information des vice-présidents de CLAS, à laquelle le SNAPATSI a participé en sa qualité de membre de la Commission Nationale d'Action Sociale (CNAS).

Après une présentation de l'actualité de l'action sociale par les sous-directions, des travaux des groupes de travail CNAS dont fait partie le SNAPATSI sur les problématiques logements, petite enfance, restauration, loisirs, l'échange avec l'ensemble des vice-présidents a démontré leur fort investissement malgré de très faibles moyens.

La DRH a défendu avoir un budget d'action sociale stable et ne subissant pas de baisse de crédits voire même d'une hausse de 200 000 € pour cette année. Elle oublie de dire que cette augmentation a été obtenue grâce à la pression syndicale. Elle ne comble pas, loin de là, l'effondrement sans précédent des crédits d'action sociale dans la fonction publique d'Etat, l'augmentation du coût de la vie, la perte du pouvoir d'achat par le gel du point d'indice depuis des années...et un besoin de plus en plus criant d'un accompagnement social des agents. Cette augmentation ne devrait pas être exceptionnelle mais renouvelée chaque année.

En groupe de travail, le SNAPATSI rappelle régulièrement que nous sommes pour une répartition plus équitable de ces BDIL car elle défavorise particulièrement nos collègues de l'Outre-Mer. En effet, si la moyenne nationale est de 11,20 €/agent/an, la clé de répartition pour ces collègues est de 8,26 €/agent/an.

Que peuvent entreprendre les vice-présidents avec si peu de moyens et dans un laps de temps très contraint entre le moment de la demande, de la validation et de la délégation de l'argent ? Pour répondre à une demande locale de nos collègues de plus en plus grande, il faudrait au moins réajuster la moyenne à 15 €/agent/an.

Projet pour lequel le SNAPATSI se bat.

Bureau National
01.55.34.33.20

**LE SNAPATSI PROCHE DE VOS PRÉOCCUPATIONS,
VOUS REPRÉSENTE ET DÉFEND VOS INTÉRÊTS**

S
O
C
I
A
L